

## Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de la Commune de Vionnaz, SPVi

### L'histoire du hameau de Bonne Année

Extrait des archives

Période	Événements	Source
Origine	L'armorial valaisan nous apprend qu'en 1205, Vionnaz et ses dépendances — Mayens, Revereulaz, Torgon, Beffeux et le Chêne — avaient été compris dans la donation faite à l'Abbaye de Savigny du Lyonnais par Anselme, familier de Rodolphe III. Et que ce territoire demeura, jusqu'au XVI <sup>e</sup> siècle possession du prieuré de Lutry. Plus précisément jusqu'en 1536, date de l'adhésion au Valais. L'ancienne église de Vionnaz est citée en 1040 parmi les dépendances de l'Abbaye de Savigny.	Journal et Feuille d'Avis du Valais, 2 décembre 1965 Signé Alphonse Mex
Toponyme	<b>Première hypothèse</b> Bonne Année vient certainement d'une parcelle du cadastre qui s'appelle Bonané. Alors que le cadastre (1866) se nomme Bonne Année, Le Chêne, Beffeux, etc... D'après Guy VEUTHEY, Bonané signifie « la région des bans que le seigneur avait à disposition pour son armée ». Et en ces temps reculés le seigneur logeait au château de Chillon et venait chasser dans les forêts giboyeuses de Vionnaz. <b>Poétique</b> <i>M. Claude MARIAUX qui habitait Bonne-Année (le père de Pierrette Ecoeur, écrivaine) pendant 20 ans, prétend que ces côtes sont particulièrement bien exposés au soleil et que les fruits y murissent en abondance. Et donc que toutes les années étaient des bonnes années »</i>	Extrait de Chablais Magazine du 20 février 2002. Signé Guy Veuthey  Extrait du livre : Vionnaz de la Plaine à la Montagne, au fil de la plume. Vion'Art, 2008
	Remarque concernant l'orthographe de Bonne-Année Selon le registre du cadastre de la Commune de Vionnaz de 1866 Il existe une parcelle nommée « Bonané » aussi écrite « Bonnané » Un ensemble de 10 parcelles (dont les deux comprenant la maison qui nous intéresse) représentent le nom local « En Bonne-Année »	Registre du cadastre de la Commune de Vionnaz, 1866

## Chronologie du hameau de Bonne-Année

1530	<p>PORT-VALAIS forma en 1536 une châtellenie du gouvernement (bailliage) de Monthey. En 1537, Berne renonça en faveur des dizains aux droits que l'occupation de Chillon lui donnait sur PORT-VALAIS Les dizains permirent d'abord au prieur commendataire d'exercer ses droits, puis ils achetèrent le prieuré en 1570. <b>La seigneurie, englobant PORT-VALAIS et Vionnaz</b>, fut affermée aux Tornéry de Saint-Gingolph en 1573, puis gouvernée par des Haut-Valaisans de 1608 à 1798. Jusqu'à cette date, <b>les seigneurs logeaient à l'origine au château du Bouveret, acheté en 1571</b></p>	Dictionnaire historique de la Suisse. Port Valais
1716	<p>Le 19 mars 1716 le gouverneur de Monthey Jean-Gaspard Lambien. Sur représentation du châtelain du Bouveret de Riedmatten signe un avis défendant de prendre des pierres à gypse dans la région de Bonané. Nom de la parcelle du cadastre de Bonne Année de 1866.</p> <p>Le gouverneur de Monthey, Jean-Gaspard Lambien, sur représentation du châtelain du Bouveret de Kalbermatten défend de prendre des pierres à gypses en Bonnané, au-dessus de la Platraire, sur le territoire Kalbermatten de Vionnaz. (1716.03.19)</p>	Archives cantonales valaisannes, Vionnaz P 356
1721	<p><b>Mariage des parents du chanoine Jean-François GUERIN (1730-1808). Joseph VEUTHEY (1750-1815) témoins de mariage</b></p> <p>Le contrat de mariage des parents de J.-F. Guérin précise : le père de J.-François Guérin est Pierre Garin et Jaquemine, fils de feu Amédée de feu Claude Dufourd (ou Dufour) datant de 1721 (a été retrouvé à Bonne Année après l'incendie du village de Vionnaz août 1800. Et sa mère est Marie, fille de feu Pierre de feu Bernard Cornuz de la même paroisse (Vionnaz) et de modeste Anna, fille de feu Claude Vaney, accompagnée de son frère Amédée Cornuz. Les témoins du mariage sont Joseph Vauthey, (ou Veuthey) syndic moderne du dit Vionnaz et Antoine Raboud de Mayen. La famille Veuthey est au « bénéfice » amodiation <sup>1)</sup> pour la location de la <b>seule maison de Bonne Année</b> à cette époque.</p> <p>1) Historiquement, une amodiation est la concession d'une terre moyennant des prestations périodiques payées au concédant, originaires en nature, et plus tard en argent<sup>[1]</sup>. Le terme d'amodiation s'oppose au faire-valoir, et il désigne tout mode d'exploitation agricole dans lequel l'entreprise est conduite par un autre que le propriétaire (fermage, métayage).</p>	Annales valaisannes. Le chanoine Guérin à Vionnaz. (1730-1808), Z. Schoch, Winterthur

## Chronologie du hameau de Bonne-Année

De 1201 - 1536	<p><i>Tome I. La période savoyarde (XIII – 1536)</i></p> <p>6. Thomas Ier comte de Savoie précise swes droits et usages et ceux du prieur de Lutry sur Vionnaz, droit reconnu par les hommes de même lieu.</p> <p>1201</p> <p>En 1025, un certain Anselme légua, en présence de la reine Ermengarde, tous ses biens dans les comtés de Vaud, du Valais, du Varais et d’Aoste, à l’abbaye lyonnaise de Savigny ; parmi ces terres, qui formaient le noyau des possessions du prieuré bénédictin de Lutry, figurait déjà Vionnaz</p> <p>Le comte de Savoie, par son châtelain de Chillon, assurait le village de sa protection, à charge pour le prieuré de livrer chaque année au château 50 miches de pain blanc et trois setiers de vin. Lorsque le comte chassait dans les forêts de Vionnaz, les habitants devaient lui fournir 4 pains, 4 « liba », 4 fromages, 4 chapons et 2 setiers de vin, mais ssans être tenus de nourrir les chevaux et les chiens du comte ; le comte y revendiquait le ban de chasse, de pêche et de forêt et réclamait en outre, trois jours de main-d’œuvre par an pour l’entretien du château de Chillon et la chènevière, un fromage et un sérac de chaque fruitière dans l’alpage de Recon et deux béliers ; chaque ménage lui fournissait un chapon ou un denier le Mercredi des cendres et payait le plait à la mutation du comte. Ces droits mutuellement reconnus en 1201 seront précisés et confirmés en 1293, 1307.1322, 1324, 1332, 1338, et 1345 par les successeurs de Thomas Ier, les comtes Amédée V (1285-1323), Edouard (1323-1329), Aymon (1329-1343) et Louis II, sire de Vaud (1302-1349) ainsi qu’Amédée VIII (1391-1451) en 1414. Destinées à remédier aux molestations des Vionnards de la part des officiers du comte, ces précisions révèlent, entre autre, que le prieur percevait le paissonnage, un redevance acquittant le droit de faire paître les glands aux porcs de ses bois, et qu’il saïssissait les biens des défunts ; quant au droit de chasse du comte, on y apprend que les habitants lui servaient de rabatteurs aux endroits indiqués dans les forêts du lieu et que le prince se réservait de chaque ours tué la peau, la tête, les pattes, les boyaux et le cuissot. Dès après 1332, les Vionnards payaient au comte ou à son chatelain à Monthey, 20 sous par</p>	Extraits de « <b>Les sources du droit suisse</b> », Recueil édité au nom de la Société suisse des juristes par sa fondation des sources du droit. Gregor Zenhäusern. SCHWABE VERLAG BALE. 2017. Médiathèque VS
----------------	---	--

	<p>anau lieu des 12 setiers de vin nouveau pour l'usage des pâturages en Chablais, tout en obtenant le droit de construire des ponts à leurs propres frais pour y accéder en temps de pluie.</p> <p>Le prieur possédait une maison à Vionnaz, où le métral et son lieutenant le vice-métral, étaient ses officiers principaux. Dans la gestion du domaine et l'exploitation du bois occupait une place importante ; pourtant, les fours à chaux érigés au Plambois pour les constructions du comte à Thonon et à la Tour-de-Peilz, les coupes illicites et abusives dans les bois et la pratique de l'écorcement des arbres menaçaient les forêts ; le prieur lutta contre une sur exploitation par l'intermédiaire du juge du Chablais et Genevois ou directement par accord amiable avec ses sujets et leurs voisins. Les dépendants libres du prieuré qui tenaient de lui en fief des beins-fonds à Vionnaz étaient non seulement astreints au redevances accoutumées mais également à la chevauchée en cas de guerre.</p> <p>La seigneurie de Vionnaz qui englobait le village et la paroisse comptait 93 feux en 1313, 107 en 1329, ; après cette augmentation modérée le chiffre de la population demeura stable jusqu'en 1338 (110 feux) pour tomber à 71 feux en 1356 ; l'érosion se poursuivait : 50 feux en 1410, 29 seulement en 1414, puis à nouveau 50 feux en 1445, 49 en 1489. Une diminution considérable des habitants, due à la peste, poussait les syndics et procureur à composer avec le prieur ; ils obtenaient une réduction du montant de la taille et des introges en 1349. Dans des circonstances semblables, le prieur leur accordait, en 1394, certains allègements touchant la forme des reconnaissances, les modalités de percevoir les lods et ventes, les commisses et les échutes, les bans et les saisines ainsi que les successions « ab intesta ». En 1421, il reconnaissait à ses sujets la faculté de disposer librement de leurs biens meublés. La perte de leurs anciennes chartes de franchises lors de la conquête du Bas-Valais par les dizains valaisans en 1475/76, servait d'argument aux Vionnards pour obtenir du duc la confirmation de l'exemption des péages de 1496. Malgré</p>	
--	---	--

## Chronologie du hameau de Bonne-Année

	<p>la suppression du prieuré de Lutry en 1536 par la Réforme, le dernier prieur, Jean de Montfalcon, conserva la seigneurie de Vionnaz ; ses sujets qui s'étaient donnés aux valaisans le 7 février 1536 ne tardèrent pas à composer avec leur seigneur au sujet d'une réduction de la taille et du terrage. A l'intérieur de la seigneurie les arrêtés de la communauté, en particulier ceux de 1497 assuraient le bon fonctionnement d'une société agro-pastorale, réglant l'occupation et la cloture des communaux et des chemins publics, la garde des animaux, la protection des vignes, l'ouverture des vendanges, la coupe des arbres fruitiers, l'élection des compétences des syndics, le nettoyage des prises d'eau et l'organisation des travaux collectifs. Des ordonnances semblables, augmentées de quelques prescriptions sur les mœurs seront codifiées par le prieur commenditaires Jean de Montfalcon en 1520, puis développées et publiées en 1553, au nom de l'évêque de Sion Jean Jordan et des sept dizains peu après la mort de Montfalcon moment où la seigneurie échu à l'Etat</p>	
1761	<p>Pierre-Augustin de RIEDMATTEN (1761-1829) a été le dernier châtelain du Bouveret</p>	<p>La Révolution valaisanne de 1798, I page 8</p>

## Chronologie du hameau de Bonne-Année

<p>(1832)</p> <p>1795</p>	<p>Extrait d'une lettre « Voir à Naples en 1832 » Assassinat du grenadier Louis Veuthey, le 3 décembre 1832 à Naples.</p> <p>Le capitaine Augustin de Riedmatten de Sion, branche de St-Gingolph, né et mort à Sion (1796-1867), qui devait faire une brillante carrière à Naples, dans les campagnes successives des régiments suisses, et enfin à Gaëte en 1860-1861 comme maréchal de camp et général (voir sa biographie).</p> <p>Par ce nom, nous sommes ramenés à Vionnaz où les de Riedmatten étaient propriétaires fonciers, et même dans la famille du grenadier Veuthey. En 1795, par un acte sous seing privé dressé à Sion dans la maison de Noble Seigneur Grand-capitaine Am-Buël. <b>une propriété sise à Bonané, si bien situé sur la pente ensoleillée qui domine Vionnaz, est amodiée " la vie durant » à honnête Joseph Veuthey, déjà vu comme père de Louis.</b> Cet acte, prescrit, par exemple, que la récolte de châtaignes sera " religieusement partagée ». Or. le premier signataire est un de Riedmatten, châtelain du Vice dominat, ensuite Balt. Ambuel ci-devant officier au service de France, pour lui et son frère, et enfin le dit Joseph. En 1801. Le colonel Hyacinthe de Riedmatten (gouverneur de Monthey 1772-1773) vend au même lieutenant et châtelain, une pièce de marais en plaine, prix de vente inexigible sauf cas prévus par la loi ; en effet, les relations à ce sujet se poursuivent en 1856 avec le colonel fédéral Adrien de Riedmatten (1789-1870), fils du précédent, et jusqu'à l'acquittement final en 1885.</p>	<p>Annales valaisannes. Extrait d'une lettre « Voir à Naples en 1832 », Z. Schoch</p>
<p>1798</p>	<p>En 1798 : Joseph VEUTHEY, maire sous l'Empire de la Commune de Vionnaz (sous Département du Simplon) habite Bonané (<b>Bonne Année sur Vionnaz</b>). Il est en location depuis décembre 1795 chez le vice-dominat des de Riedmatten. Réf.</p>	<p>Annales valaisannes « Un maire à Vionnaz ». Z. Schoch.</p>

## Chronologie du hameau de Bonne-Année

1811	<p><b>« Un maire à Vionnaz » changement de chatelain en maire à Vionnaz</b>  <i>« Quant à la qualification du maire, il avait été président de la commune de Vionnaz en 1805, auparavant vice-châtelain, en 1799 scrutateur aux élections municipales. En 1798 il est seul du nom de Veuthey sur la liste du 22 avril des votants de la commune, « l'an 1er de notre régénération » et il la signe comme un des quatre scrutateurs. Elle est visée par Vantéry, président du comité central du dixain de Monthey. Veuthey habite alors Bonané (Atlas Siegfried : « Bonne Année ») sur Vionnaz, propriété du vice-dominat des de Riedmatten, qu'il a louée en décembre 1795. Auparavant les Veuthey figurent à Revereulaz dans les reconnaissances des fiefs, Claude Valtery a son brevet de notaire en 1656, un autre Claude habite en 1561 St-Maurice d'après une reconnaissance et Pierre Voutherii est cité entre les gens de Vionnaz dans l'acte de rédition de 1536.</i></p> <p><i>Le maire Joseph Veuthey mourut le 1er novembre 1815, laissant de nombreux enfants adultes et sa veuve, nièce du curé et chanoine Guérin, le suivit en 1830.</i></p>	<p>Annales valaisannes. Extrait de « Un maire à Vionnaz » changement de chatelain à maire à Vionnaz. Z. Schoch, Winterthur.</p> <p>EMPIRE FRANCAIS          Département du Simplon,          Maire de la Commune de Vionnaz,</p>
1832	<p>Par le nom de VEUTHEY, nous sommes ramenés à Vionnaz où les de Riedmatten étaient propriétaires fonciers, et même dans la famille du grenadier Veuthey.</p>	<p>Annales valaisannes. Extrait d'une lettre « Voir à Naples en 1832 », Z. Schoch</p>
Av 1700	<p><b>Les corvées des hommes de la paroisse vis-à-vis des comtes de Savoie</b>          Ainsi, dans le « Bulletin » de décembre 1922, on peut lire les 10 chapitres traitant des charges et des corvées ainsi que des reconnaissances incombant soit au prieur soit aux hommes de la paroisse, vis-à-vis du comte de Savoie.          Les hommes ont trois jours de corvée au château de Chillon. Le prieur et son couvent doivent 50 miches de pain blanc et trois setiers de vin pour la garde du village. Lorsque le comte chasse en personne, il lui revient quatre pains de quatre livres, quatre fromages, quatre chapons (coqs) et deux setiers de vin. Les gens de Vionnaz devaient fournir les cordes de chanvre pour le pont-levis de Chillon. Le seigneur se réservait aussi des fromages dans la montagne, des quartiers de mouton, etc., etc.</p>	<p>Extrait du Journal Le Rhône du 15 mai 1947.          La Commune de Vionnaz. Pierre des Marmettes.</p>
1935	<p>En 1935, une quantité de papiers divers est retrouvée chez les descendants directs des Veuthey qui habitent toujours dans cette maison en 1935.</p>	<p>Réf. Annales valaisannes, « Glanures ». Z. Schoch.</p>
1879	<p>Construction d'une maison grange à Bonne-Année          « Accordé bois de construction et réparation selon devis de la construction à Louis BRESSOUD de Bonne Année pour ancelles 2 plantes »</p>	<p>Extrait des PV du Conseil de Vionnaz de 1870 à 1917. Séance du 15.03.1879</p>

Chronologie du hameau de Bonne-Année

<p>1756/57 1765/66 1782/83</p>	<p><b>Indicateur de Ls Bressoud concernant Bonne-Année (syndic de Vionnaz)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au châtelain du Bouveret pour la taille annuelle. FI. 105,7</li> <li>- Au châtelain du Bouveret pour la taille annuelle. FI. 105,7</li> <li>- Au seigneur gouverneur et châtelain du Bouveret pour avoir visiter le mal que la Ravine avait fait. FI. 164.-</li> </ul>	<p>Indicateur de Ls Bressoud (syndic de Vionnaz)</p>
	<p><b>Pierrette Ecoeur-Mariaux, écrivain</b></p>	
<p>1950</p>	<p><i>« En 1950 il y avait douze habitants au hameau. Notre famille se composait de sept personnes plus Etienne, un vieux célibataire, et la famille voisine, le père, la mère, le fils, le grand-père et un oncle.</i></p> <p><i>Dans notre demeure nous n'avions pas d'eau courante. Il fallait aller la chercher à la fontaine, à deux pas de la maison. L'habitat était composé de deux modestes chambres, une cuisine avec l'âtre, un poêle à bois pour les repas, plus un fourneau en pierre de Bagnes pour chauffer l'habitation. Pour nos petits besoins, nous les faisons dans des WC à l'extérieur de la bâtisse.</i></p> <p><i>Pour aller en classe, nous effectuions trois quarts d'heure de marche quatre fois par jour mais nous étions heureux car nous pouvions nous ébattre dans cette magnifique nature. L'hiver, nous faisons de longues parties de luge ou de ski. Le printemps, nous cueillions les fleurs des prés que nous vendions au bord de la route aux rares automobilistes de passage. »</i></p> <p><i>« A présent le hameau a pris un air de jeunesse. Les deux maisons ont été restaurées et sont là, coquettes et mignones. De nouveau habitants sont venus et forment aujourd'hui encore une communauté d'une douzaine de personnes car a Bonaney c'est le bonheur 365 jours par année. »</i></p>	<p>Extrait du livre « Le Valais d'antan » de Pierrette ECOEUR-Mariaux née à Bonne-Année.</p>
<p>Env. 1970-2000 ( ?)</p>	<p><b>Charly PERRIER, musicien, peintre</b></p> <p>Charly PERRIER habitait Bonne-Année avec toute sa famille. Passionné de musique et excellent trompettiste, il possédait son propre orchestre de jazz traditionnel, le Charly Perrier and Co. Il animait les bals populaires avec beaucoup de succès. Il faisait partie de plusieurs fanfares et harmonies en particulier de l'Espérance de Vionnaz. Il lui arrivait d'échanger des morceaux avec ses collègues depuis chez lui jusqu'à Vionnaz. C'était un bon vivant.</p> <p>Il avait ouvert une galerie d'art à Monthey en 1973 où il exposait et recevait les peintres du Valais pendant plus de 10 ans.</p>	<p>De bouche à oreille</p>



## Chronologie du hameau de Bonne-Année

1.01.2014	Pour marquer l'entrée dans la nouvelle année, la RTS a visité les 14 habitants de Bonne-Année. Enregistrement présenté au Téléjournal.	Play RTS
-----------	--	----------

### Sources :

Extraits concernant le hameau de Bonne-Année, commune de Vionnaz :

- Extrait du Journal et feuille d'avis du Valais, 2 décembre 1965
- Extrait du Journal Le Rhône du 15 mai 1947. La Commune de Vionnaz. Pierre des Marmettes
- Extrait de Chablais Magazine du 20 février
- Archives cantonales valaisannes,
- La Révolution valaisanne de 1798
- Dictionnaire historique de la Suisse
- Indicateur de Ls Bressoud, syndic
- Extrait du livre « Le Valais d'antan » de Pierrette ECOEUR-Mariaux
- Extrait du livre : Vionnaz de la Plaine à la Montagne, au fil de la plume. Vion'Art, 2008
- Extrait des PV du Conseil de Vionnaz de 1870 à 1917.
- Registre du cadastre de la Commune de Vionnaz, 1866

Pour l'histoire de Vionnaz

Droit Suisse

Fichier : Chronologie de Bonne Année.doc

Pour la SPVi, Michel Neuhaus, Torgon, le 25.07.2020